

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 2 MARS 2020, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 17 février 2020
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Règlement d'emprunt numéro 1260-2020 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements pour le Service des travaux publics – emprunt temporaire
 - 5.3 6 355 147 (prolongement de la rue Hubert) – Éric Savignac et David Savignac – cession
 - 5.4 Compensation en matière de collective sélective – délégation de compétence
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Remorque plate-forme 80" x 16 pi – acquisition
 - 6.2 Les Berges des Prairies – infrastructures – orientations
 - 6.3 Station de pompage Bocage nord – travaux urgents – mandat
 - 6.4 Bris de glace préventif/déglçage – aéroglyseur – mandat
 - 6.5 Réhabilitation de l'émissaire pluvial – avenue des Champs-Élysées – avenant au mandat
 - 6.6 Intersection des rues Beaupied et de la Rive – panneaux de signalisation arrêt – ajout
 - 6.7 Réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur la rue Gauthier nord – Services Infraspéc inc. – certificat de paiement final
 - 6.8 Prolongement de la rue Hubert – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 1
 - 6.9 Bell Canada – analyse pour l'enfouissement d'une partie du réseau aérien –dépôt de garantie
7. **URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Dérogation mineure numéro 2020-00017 (546, route 131)
 - 7.2 Dérogation mineure numéro 2020-00022 (1995, boulevard Firestone)
 - 7.3 Étude de PIIA – projet de remplacement d'une enseigne et du revêtement de la toiture et d'installation d'une nouvelle enseigne – 128, boulevard Antonio-Barrette
 - 7.4 Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière – adhésion – renouvellement
8. **FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
 - 8.1 Société canadienne du cancer – mois de la jonquille

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Course XC des Boisés 2020 – entente – autorisation de signature

9.2 Activités municipales diverses – printemps et été 2020 – personnel – embauche

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Fête nationale 2020 – spectacle pour enfants – programmation

10.2 Petits Bonheurs 2020

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain

madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

109-03-2020

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 17 février 2020

110-03-2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2020 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

111-03-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 17 février au 2 mars 2020 inclusivement et totalisant une somme de 930 980,63 \$.

5.2 Règlement d'emprunt numéro 1260-2020 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements pour le Service des travaux publics – emprunt temporaire

112-03-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1260-2020 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements pour le Service des travaux publics et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 378 075 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 11 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement numéro 1260-2020;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

113-03-2020

5.3 6 355 147 (prolongement de la rue Hubert) – Éric Savignac et David Savignac – cession

ATTENDU QU'une convention a été signée par messieurs Éric et David Savignac, propriétaires du lot 5 871 209, autorisant la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à procéder à la réalisation de travaux d'infrastructures sur le prolongement de la rue Hubert, et ce, avant la cession de l'emprise de rue;

ATTENDU QU'en conformité avec l'article 3.0 de la convention signée, les propriétaires ont fait procéder à la subdivision de la partie du lot 5 871 209 couverte par les travaux de construction des infrastructures pour le prolongement de la rue Hubert, à faire installer les repères terrain délimitant l'emprise de rue et se sont engagés à céder à la Ville ledit lot ainsi créé (6 355 147) pour une somme d'un dollar (1 \$);

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un notaire pour la préparation de l'acte notariés en vue du transfert de l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les propriétaires Éric et David Savignac cèdent à la Ville l'emprise de rue visée, soit le lot 6 355 147 du cadastre du Québec, pour une somme d'un dollar (1 \$), franc et quitte de toute hypothèque, hypothèque légale, redevances, servitude ou charge quelconque à l'exception des servitudes accordées aux compagnies de services publics pour la desserte en électricité, en services téléphoniques et en service de câblodistribution des terrains desservis par les travaux de prolongement des infrastructures de la rue Hubert;

QU'un mandat est accordé à Me André Cantin, notaire de Gagnon Cantin Lachapelle et Associés, pour la préparation de l'acte de cession du lot 6 355 147;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.4 Compensation en matière de collective sélective – délégation de compétence

114-03-2020

ATTENDU QUE Recyc-Québec demande à la MRC de Joliette que les municipalités desservies par la collecte sélective délèguent leur compétence dans le cadre du Régime de compensation en la matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies délègue sa compétence à la MRC de Joliette en matière de gestion des matières résiduelles, notamment pour:

- la cueillette, le transport, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles en général et des matières dangereuses d'origine domestique;
- l'implantation et l'opération de lieux d'élimination ou de valorisation des matières résiduelles conformément aux politiques gouvernementales applicables et aux exigences de la loi;
- toute compétence dévolue à une municipalité locale de son territoire concernant les mesures nécessaires à la mise en oeuvre du Plan de gestion des matières résiduelles adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal, selon l'article 53.24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2;
- l'adoption de toute résolution ou règlement et l'octroi de tout contrat relatif à l'un ou l'autre de ces objets et pouvant être de portée générale ou particulière, sur tout ou partie du territoire régional.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Remorque plate-forme 80" x 16 pi – acquisition

115-03-2020

ATTENDU QUE l'acquisition d'une remorque plate-forme 80" x 16 pi serait bénéfique pour le Service des travaux publics en permettant de faciliter le transport du réservoir d'eau et le déplacement de matériel (mobilier urbain, signalisation, conduites, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition de remorque plate-forme 80" x 16 pi selon la proposition de Martin Remorques & VR déposée en date du 17 février 2020, au prix de 5 880 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le règlement numéro 1260-2020 et/ou par le fonds de roulement sur une période de dix ans.

6.2 Les Berges des Prairies – infrastructures – orientations

116-03-2020

ATTENDU QUE Les Berges des Prairies inc., ci-après désignée « le Promoteur », est propriétaire des lots 5 491 387, 5 491 384, 5 481 385, 5 491 386, 5 828 071 et 5 828 072;

ATTENDU QUE le Promoteur a déposé un plan pour le développement d'un nouveau projet domiciliaire multifamilial sur les lots précités, ci-après désigné « le Projet »;

ATTENDU QUE le Promoteur désire construire l'ensemble des infrastructures et le réseau routier nécessaires au développement du Projet et en être le maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la construction des infrastructures du Projet devra faire l'objet d'une entente entre le Promoteur et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vertu du règlement numéro 584-1997 portant sur la réalisation de travaux municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs aux travaux municipaux;

ATTENDU QUE le Promoteur a informé la Ville qu'il a mandaté la firme CLA experts-conseils inc., ci-après désignée « le Consultant », pour la préparation des plans et devis nécessaires à la construction des infrastructures du Projet et à l'obtention des divers certificats d'autorisation requis pour la construction de ces infrastructures;

ATTENDU QUE les infrastructures propres au Projet devront être conçues selon les exigences de la Ville, en tenant compte de la capacité des réseaux d'infrastructures municipaux tel qu'établie selon divers plans directeurs et/ou études de faisabilité;

ATTENDU QU'il est primordial que le Promoteur et le Consultant connaissent les exigences formelles de la Ville avant le début de la préparation des plans et devis des infrastructures du Projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Réseau de distribution d'eau potable et de protection incendie

QU'en conformité avec le rapport complémentaire *Analyse hydraulique sectorielle-Projet de développement les Berges* préparé par Groupe Tanguay & Associés inc., déposé le 5 novembre 2019, le réseau de distribution d'eau et de protection incendie du projet domiciliaire multifamilial sur les lots 5 491 387, 5 491 384, 5 481 385, 5 491 386, 5 828 071 et 5 828 072, ci-après désigné « le Projet », soit planifié en tenant compte des exigences suivantes :

- QUE le raccordement du réseau de distribution d'eau du Projet soit raccordé au réseau de la rue de la Rive, au point de jonction de la future entrée du Projet (chemin privé no 3 actuel);
- QU'un second point de raccordement par une conduite d'un diamètre minimum de 150 millimètres soit prévu entre le réseau de distribution d'eau planifié pour le Projet et le réseau de l'avenue des Jacinthes;
- QUE le diamètre des conduites du réseau de distribution d'eau du Projet soit conforme au rapport précité, selon les directives qui seront émises par la direction des Services techniques de la Ville.

QU'en conformité aux recommandations du rapport précité, toutes modifications apportées aux règlements d'urbanisme de la Ville soient rédigées afin d'exiger des normes de construction selon le tableau no 3 dudit rapport en considération d'un débit incendie disponible maximum de 465 mètres cube/heure.

Réseau d'égout domestique

QU'en conformité avec le rapport *Analyse pour l'amélioration du réseau d'égout sanitaire du bassin Sainte-Julie* préparé par GBi experts-conseils inc., déposé le 16 janvier 2020, les travaux suivants soient prévus :

- QU'une conduite d'égout domestique gravitaire soit prévue au droit de l'entrée du Projet (chemin privé no 3 actuel), entre la rue de la Rive et le premier segment du réseau domestique à planifier au nord du Projet, et ce afin de permettre l'isolement éventuel d'un segment de +/- 220 mètres du réseau d'égout domestique de la rue de la Rive et la dérivation de ce dernier segment de réseau vers le réseau d'égout domestique du Projet de Les Berges des Prairies inc., ci-après désignée « le Promoteur »;

- QUE la capacité du poste de pompage des eaux domestiques du Projet soit établie afin de recevoir le débit de pointe horaire du segment de réseau de la rue de la Rive précité pouvant éventuellement être dérivé;
- QUE les exigences particulières concernant le dimensionnement des ouvrages précités soient conformes au rapport de GBI experts-conseils inc., selon les directives qui seront émises par la direction des Services techniques de la Ville;

Groupe électrogène poste de pompage des eaux domestiques

QU'un groupe électrogène soit prévu afin d'alimenter le poste de pompage des eaux usées requis pour le Projet considérant sa densité.

QUE les présentes spécifications sont en fonction du projet domiciliaire multifamilial déposé le 10 février 2020.

6.3 Station de pompage Bocage nord – travaux urgents – mandat

117-03-2020

ATTENDU QUE la station de pompage Bocage nord a été construite en 1996;

ATTENDU QUE le réseau en fonte de cette station de pompage est vétuste, que ses équipements ne fonctionnent pas de façon optimale et que les vannes de pompe sont difficiles à manipuler notamment;

ATTENDU QUE des travaux d'urgence sont nécessaires à très court terme, et ce même avant d'effectuer sa réfection complète;

ATTENDU QU'en vertu du règlement 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adopté par le conseil municipal en date du 15 janvier 2019, la Ville peut octroyer, de gré à gré, un ou des contrats pour un même projet, comportant une dépense totale entre 25 000 \$ et le seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE conformément à ce règlement, un formulaire de contrôle a été dûment complété par les services concernés de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU l'offre de services soumise par Brébeuf mécanique de procédé inc. en ce qui a trait aux travaux urgents à effectuer à cette station de pompage;

ATTENDU l'analyse de monsieur Alain Lajeunesse, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir l'option B de l'offre de services soumise par Brébeuf mécanique de procédé inc., le 28 février 2020, pour procéder aux travaux urgents à effectuer à la station de pompage Bocage nord qui prévoit des honoraires de 34 000 \$, taxes en sus.

118-03-2020

6.4 Bris de glace préventif/déglaçage – aéroglisseur – mandat

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les services d'Hydro Météo inc. pour l'utilisation de l'aéroglisseur dans le cadre du déglacement printanier 2020 de la rivière L'Assomption et du soutien opérationnel pour l'évacuation des glaces en appui à la pelle amphibie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les services municipaux à retenir les services d'Hydro Météo inc. dans le cadre du déglacement printanier 2020 de la rivière L'Assomption et du soutien opérationnel pour l'évacuation des glaces en appui à la pelle amphibie au tarif horaire de 126,67 \$, pour un minimum de 30 heures (3 800 \$), plus un tarif forfaitaire total de 334 \$ pour la mobilisation et la démobilisation, taxes en sus, tels que soumis dans l'offre de services du 27 février 2020, conditionnellement à ce qu'Hydro Météo inc. s'engage à informer la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au moment de déployer les équipements de manière à obtenir l'autorisation de cette dernière;

QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, soit autorisée à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux Villes de Saint-Charles-Borromée et de Joliette.

119-03-2020

6.5 Réhabilitation de l'émissaire pluvial – avenue des Champs-Élysées – avenant au mandat

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de réhabilitation de l'émissaire pluvial de l'avenue des Champs-Élysées, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a requis de GBi experts-conseils inc. d'effectuer des travaux de reconstruction de l'extrémité aval de l'émissaire existant, incluant la demande d'autorisation;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le mandat initial pour tenir compte de ces services supplémentaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un budget additionnel de 6 000 \$ au mandat de GBi experts-conseils concernant le dossier no J7729-02, imputable au règlement numéro 1207-2018.

120-03-2020

6.6 Intersection des rues Beaupied et de la Rive – panneaux de signalisation arrêt – ajout

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'implantation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection des rues Beaupied et de la Rive, le tout tel que montré au plan préparé par les Services techniques municipaux.

6.7 Réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur la rue Gauthier nord – Services Infraspéc inc. – certificat de paiement final

121-03-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Services Infraspéc inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur la rue Gauthier nord;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur David Perrault, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement final et en recommande le paiement dans sa lettre du 25 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Services Infraspéc inc. la somme de 17 830,27 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1209-2018.

6.8 Prolongement de la rue Hubert – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 1

122-03-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre du prolongement de la rue Hubert;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 25 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux construction inc. la somme de 494 952,44 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1245-2019.

6.9 Bell Canada – analyse pour l'enfouissement d'une partie du réseau aérien – dépôt de garantie

123-03-2020

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de réfection et de reconfiguration géométrique du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et l'avenue des Champs-Élysées, auquel s'est ajouté le projet de réfection complète de la voirie pour le segment de la rue Gauthier nord entre l'avenue des Champs-Élysées et la rue Coulombe, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a, par sa résolution numéro 56-02-2020, demandé notamment à Bell Canada d'amorcer le processus afin de procéder à l'enfouissement de son réseau de distribution câblé pour les segments de la rue Gauthier nord précités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer le formulaire prévoyant l'engagement de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à verser un dépôt de garantie de 10 000 \$ à Bell Canada aux fins d'analyse pour l'enfouissement d'une partie du réseau aérien de Bell Canada sur une distance approximative de 850 mètres;

QUE cette dépense soit financée à même le règlement 1137-2015.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dérogation mineure numéro 2020-00017 (546, route 131)

124-03-2020

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 924 962 située au 546, route 131;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la conservation de l'aire de stationnement dans son état actuel et, donc, à ne pas paver les aires de stationnement et gazonner les espaces libres situés en cour avant et latérale, le tout tel que prévu à l'article 3.3.1.4.1 du règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, suite à l'émission d'un permis ou d'un certificat;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2020-00017 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2020-00017 soit acceptée conditionnement à :

- procéder à l'aménagement extérieur de la propriété dans un délai maximal de 12 mois suivant l'émission d'un permis de construction;
- retirer tous les blocs de béton qui sont installés en bordure de la route 131 dans un délai maximal de trois mois suivant la date de cette résolution;
- remplacer tous les blocs de béton qui sont installés en bordure de la route 131 par une haie de verdure à l'intérieur de six mois;
- procéder, suite à l'émission d'un permis de construction ou non, à l'aménagement extérieur de la propriété dans un délai maximal de 48 mois suivant la date de cette résolution. Cet aménagement devra, le cas échéant, avoir fait l'objet d'une demande d'autorisation de plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvée par le conseil municipal avant sa réalisation.

7.2 Dérogation mineure numéro 2020-00022 (1995, boulevard Firestone)

125-03-2020

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 928 982 située au 1995, boulevard Firestone;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre l'installation de deux enseignes sur deux façades de la marquise, lesdites enseignes dérogent au sous-alinéa 3.3.5.3.3.1.1 du règlement de zonage 300-C-1990 qui prévoit que les enseignes sur un bâtiment doivent être apposées à plat sur un mur plutôt que sur une marquise;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2020-00022 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2020-00022 soit acceptée.

7.3 Étude de PIIA – projet de remplacement d'une enseigne et du revêtement de la toiture et d'installation d'une nouvelle enseigne – 128, boulevard Antonio-Barrette

126-03-2020

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 092 et situé au 128, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de remplacer une enseigne sur poteau existante, d'installer une nouvelle enseigne sur la façade du bâtiment principal et de remplacer le revêtement de la toiture en bardeaux d'asphalte dédiés à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 092 et situé au 128, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet de remplacer une enseigne sur poteau existante, d'installer une nouvelle enseigne sur la façade du bâtiment principal et de remplacer le revêtement de la toiture en bardeaux d'asphalte dédiés à l'immeuble ci-dessus décrit.

7.4 Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière – adhésion – renouvellement

127-03-2020

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour 2020 et d'acquitter la cotisation de 125 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Société canadienne du cancer – mois de la jonquille

128-03-2020

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois et Québécoises, donateurs et donatrices, et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs et chercheuses de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Course XC des Boisés 2020 – entente – autorisation de signature

129-03-2020

ATTENDU QU'Azimut XC désire tenir, pour la cinquième année consécutive, la course de type cross-country XC des Boisés sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QU'un protocole d'entente établissant les droits et obligations de chacune des parties liées à cet événement a été présenté aux parties concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre Azimut XC et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement à la course de type cross-country XC des Boisés 2020, qui prévoit une contribution de 6 000 \$, un soutien technique ainsi qu'un soutien promotionnel de la part de la Ville;

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

9.2 Activités municipales diverses – printemps et été 2020 – personnel – embauche

130-03-2020

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'étudiants et d'étudiantes pour occuper différents postes liées aux activités municipales pour le printemps et l'été 2020;

ATTENDU la recommandation du 19 février 2020 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche des étudiants et étudiantes suivants pour occuper différents postes liés aux activités municipales pour le printemps et l'été 2020, au salaire prévu pour chacun des postes :

| Période | Nom de l'employé | Titre de l'emploi |
|---------------------|------------------------------|--------------------------|
| 2 mars au 31 août | Noémie Therrien | Coordonnatrice aquatique |
| 2 mars au 25 août | Méli-Rose Beaulieu | Animatrice principale |
| 29 avril au 25 août | Emy Bolduc | Responsable de terrain |
| 29 avril au 25 août | Alexandre Ducharme | Animateur |
| 29 avril au 25 août | Krystin Lagacé-Moreau | Accompagnateur |
| 29 avril au 25 août | Maxime Lemyre | Animateur |
| 29 avril au 25 août | Gabriel Léveillé | Animateur |
| 29 avril au 25 août | Dominique Charrette | Animateur |
| 29 avril au 25 août | Alice Lafleur | Animatrice |
| 29 avril au 25 août | Marie-Florence Marchand | Accompagnatrice |
| 29 avril au 25 août | Éloïse Lafleur | Animatrice |
| 29 avril au 25 août | Marianne Deshaies | Animatrice |
| 29 avril au 25 août | Andréanne Migneault-Tohermes | Animatrice |
| 29 avril au 25 août | Annie-Pier Derome | Animatrice |
| 29 avril au 25 août | Audrey-Anne Derome | Animatrice |
| 29 avril au 25 août | Camille Chaloux | Animatrice |
| 29 avril au 25 août | Anne-Frédérique Morin | Animatrice |
| 29 avril au 25 août | Laurence Neveu | Animatrice |
| 29 avril au 25 août | Élodie Vadnais-Lapierre | Animatrice |
| 29 avril au 25 août | Marilou Rousseau | Animatrice |
| 29 avril au 25 août | Frédérique Sainte-Marie | Animatrice |
| 29 avril au 25 août | Anabel Goyette | Animatrice |
| 29 avril au 25 août | Judith Deschesnes | Accompagnatrice |
| 29 avril au 25 août | Gabrielle Corbin | Surveillante-sauveteuse |
| 29 avril au 25 août | Ariane Baril | Surveillante-sauveteuse |
| 29 avril au 25 août | Lauriane Nadeau | Surveillante-sauveteuse |

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Fête nationale 2020 – spectacle pour enfants – programmation

131-03-2020

ATTENDU QU'il y a lieu de compléter la programmation de la Fête nationale 2020 établie par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies aux termes des résolutions numéros 744-12-2019 et 45-01-2020 par un spectacle familial;

ATTENDU la recommandation du 25 février 2020 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation complète de la Fête nationale 2020 telle que proposée et de procéder à l'engagement des artistes qui y sont mentionnés.

10.2 Petits Bonheurs 2020

132-03-2020

ATTENDU QUE le Centre culturel Desjardins organise, pour une neuvième année, le Festival Petits Bonheurs qui s'adresse aux enfants de 0-6 ans;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est intéressée à tenir la grande fête de clôture de ce festival sur son territoire pour une troisième année consécutive, ceci lui permettant de démontrer son action culturelle envers les familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE confirmer auprès du Centre culturel Desjardins que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies organisera la grande fête de clôture de Festival Petits Bonheurs 2020 le samedi 2 mai prochain;

QUE la Ville verse les cachets se rapportant à cet événement qui totalisent 2 000 \$.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

133-03-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 43.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse